



Commission Régionale Féminine

SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion du mardi 16 janvier 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Informations

Le rencontres de championnat régional U15F et U18F ne pouvant se dérouler le samedi 20/01/2024, seront reportées au samedi 27/01/2024 si le calendrier des 2 équipes le permet.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES

Calendrier des prochains tours :

1/4 de finale : samedi 24/02/2024

1/2 Finales : samedi 30/03/2024 ou 03/04/2024 (clubs D3)

Finale : semaine du 20 au 24 mai 2024 ou semaine du 27 au 30 mai 2024

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

25918443 POISSY FC 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 20/01/2024

La Commission prend connaissance de la demande de POISSY FC pour reporter le match et du motif l'accompagnant.

Compte tenu du délai entre le match des U15F R1 et celui des Seniors Féminines et ces 2 rencontres se déroulant sur le même terrain, la Commission maintient ce match à la date initiale.

Elle prend connaissance de la demande de POISSY FC pour décaler le match à 18h30 et donne son accord sous réserve de l'accord de VGA ST MAUR FF à transmettre au plus tard le vendredi 19/01/2023 – 12h00

Régional 3

Poule A

25919880 EVRY FC 1 / TRAPPES ES 1 du 27/01/2024

Demande d'EVRY Fc pour décaler le coup d'envoi à 18h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TRAPPES ES à transmettre au plus tard le vendredi 26/01/2024 – 12h00.

Poule B

25920351 MANTOIS 78 FC 1 / FC 93 BOBIGNY BG 1 du 20/01/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MANTOIS 78 FC pour décaler le coup d'envoi à 17h00 – refusé par FC 93 BOBIGNY BG.

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional Seniors Féminin :
6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation. Les matches ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

Considérant que la demande de MANTOIS 78 FC est formulée conformément aux dispositions ci-dessus, Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 17h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

25922091 RUEIL MALMAISON FC 1 / POISSY FC 1 du 20/01/2024

La Commission prend connaissance de la demande de report de POISSY FC et du motif indiqué.

Elle émet un avis favorable et reporte le match au samedi 17/02/2024.

Cette rencontre peut se dérouler avant avec l'accord des 2 clubs ; étant précisé que les matchs du prochain tour de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf se dérouleront soit 10 soit le 24 février 2024 en fonction du tirage au sort.

Régional 3

Poule A

27159203 PALAISEAU US 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 reporté au 13/01/2024

Réception de l'arrêté de fermeture des installations de PALAISEAU US.

Ce match est reporté au SAMEDI 24/02/2024

Poule D**27160991 RUEIL MALMAISON FC 2 / RAMBOUILLET FC 1 du 20/01/2024**

Demande de RUEIL MALMAISON Fc pour jouer le match sur le terrain n°4 du Parc des Sports de RUEIL MALMAISON.

Le coup d'envoi étant fixé à 16h45, la Commission ne peut pas entériner ce changement (l'éclairage ne permet pas l'accueil d'un match en nocturne).

Elle demande :

- ✓ Au club de RUEIL MALMAISON FC :
- De transmettre le document indiquant l'indisponibilité du stade Ladoumègue
- De proposer un horaire plus tôt (avec accord de RAMBOUILLET FC)
- ✓ Au club de RAMBOUILLET FC :
- s'il peut accueillir ce match sur ses installations dans l'hypothèse où RUEIL MALMAISON FC ne pourrait pas avancer l'horaire du coup d'envoi

U18F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu après 2 rappels :

1^{er} rappel :

R3- poule B – 27159898 CHAMPS SUR MARNE 1 / BRIARD SC 1 du 13/04/2024

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F

1/16èmes de Finales :

27656279 SOLITAIRES PARIS EST 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 2 avancé au 13/01/2024

La demande changement horaire du club de SOLITAIRES PARIS EST (16h00 au lieu de 13h00) étant intervenu après le mardi précédent la rencontre et le club de l'ENTENTE ESS-FCSAM l'ayant refusée.

Le match est repositionné à la date initiale du samedi 27/01/2024.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 1

25943001 VGA ST MAUR FF 1 / PARIS FC 1 du 20/01/2024

Demande VGA ST MAUR FF pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PARIS FC à transmettre au plus tard le vendredi 19/01/2024 – 12h00.

Régional 3

Poule A

27162535 ENT. FEM SUD SM 1 / ETAMPES FC 1 du 13/01/2024

Lecture de la feuille de match papier.

Forfait non avisé d'ETAMPES FC.

27162552 ENT. FEM SUD SM 1 / BRIARD SC 1 du 20/01/2024

Ce match est décalé au samedi 27/01/2024 à 17h30.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Poule C

27164158 ENTENTE USY – FCRH 1 / ENTENTE MARLY-ETANG ST NOM 1 reporté au 13/01/2024

Réception de l'arrêté de fermeture du stade de Garancière et du courriel de MARLY LE ROI US indiquant pouvoir accueillir la rencontre dans le cadre d'une inversion.

La Commission inverse les matchs Aller / retour comme suit :

Match Aller :

27164158 ENTENTE MARLY-ETANG ST NOM 1 / ENTENTE USY – FCRH 1 LE 13/01/2024 à 16h00
Stade du val de Sources à ETANG LA VILLE.

Match retour :

27164249 ENTENTE USY – FCRH 1 / ENTENTE MARLY-ETANG ST NOM 1 le 04/05/2024

Poule D

27164591 ST LEU 95 FC 1 / POISSY FC 2 du 20/01/2024

Inversion des matchs aller / retour

Accord des 2 clubs et de la Commission.